



Union Méditerranéenne de Cinéma et Vidéo

8^e Région de la Fédération Française de Cinéma et Vidéo

Site internet : www.umcv.asso.fr

Jeanne Glass, Présidente

Quartier des Eyssauts

13450 Grans

Tel 06 16 66 59 22

Email : jeanne.glass@wanadoo.fr

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

A VENTABREN LE 25 AVRIL 2010 à 8h30

Ordre du jour : Modification des statuts

Présidents de clubs présents ou représentés, nb d'adhérents (*), nb de voix:

* à la date du 25 avril 2010

Club	Président	Présent	Délégué	Nb Adh*	Nb voix
Apt vidéo	Christine Garcia			6	0
ASOA Antibes	Robert Manzino			7	0
Camap Montpellier	J Cl Gautier			7	0
CAV Fos	Kies Claude		oui	4	4
CCC Cannes	Jean-Marie Rossi		oui	5	5
club Furiani	René Moncho				0
CTM	Odile DALMONT		oui	16	16
CVA	Daniel Demimieux	oui		31	31
(Image 05 Alpes)	Gérard Guimbert				0
La Cote Bleue	Hélène Baillie			5	0
Mougins	Gérard Mogini			2	0
Gard média	Lucien Gauthard		oui	10	10
Oliwood	RENUCCI Michel		oui	3	3
(Salon)	Capuano Guy	oui		15	15
San nari studio	Michel Digiovanni		oui	5	5
Le Festival Image SM	Daniel Mercier			6	0
Vatos Locos	Ludovic Piette		oui	7	7
(Velaux)	Laurent Becker	oui		6	6
indépendant	Bernard Lahaye			1	0
Présidente UMCV	Jeanne Glass	oui			1
Vice Président					0
Atout Sud	Odile Dalmont	oui			1
Trésorier	Claude Kies	oui			1
Secrétaire	Alain Boyer	oui			1

136

106

Le quorum est de 34 voix (1/4 du nb d'adhérents).

La majorité est de 53 (1/2 du nb de voix présentes ou représentées)

Le quorum statutaire est dépassé (106/34) l'AGEX de l'UMCV peut siéger.

UMCV PROCES-VERBAL DE L'AG EX DU 25 AVRIL 2010

Objectifs de la modification des statuts

La présidente et le secrétaire rappellent que la modification des statuts est effectuée pour mise en conformité de ceux ci avec les statuts nationaux et répondre aux préconisations nationales. (Faire référence aux Régions administratives et non aux académies ; la rédaction des buts s'inspire des statuts fédéraux, aligner les élections régionales sur le calendrier fédéral des élections, normaliser les appellations des instances administratives des unions régionales nécessaire pour le classement de la FFCV « association d'utilité publique à caractère culturel », être à jour de la seule cotisation fédérale pour pouvoir voter par l'intermédiaire d'un président de club, le principe d'une même cotisation personnelle par adhérent sur tout le territoire est la norme ...)

Le secrétaire présente les effectifs de l'UMCV, le nombre de voix statutaire de chacun des présidents, rappelle le mode de fonctionnement des élections et répond aux questions.

La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 10h.

Le Secrétaire
Alain Boyer

La Présidente
Jeanne Glass